



Paris, le 15 mai 2012

**COMMUNIQUE AU TITRE DE L'INFORMATION REGLEMENTEE**

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUI 2012**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra :  
le 7 juin 2012 à 10 heures  
aux Salons Hoche, 9, avenue Hoche, 75008 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25 avril 2012 et l'avis de convocation au Journal d'Annonces Légales du 9 mai 2012.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.